



Olympiade 2016/2020
Saison 2017/2018

CRF
Réunion du 14 octobre 2017 – Pontivy
PV n°1

Présents : E. LE COZ, D. QUINTIN

Assiste : C. PENNAMEN

Début de séance : 10h

1- Fiche de poste - Trésorier

Une fiche de poste de Trésorier a été établie ce jour et envoyée au comité directeur.

2- Présentation de l'analytique

L'analytique a été présenté à E. LE COZ et une mise à jour du fichier suivi de budget a été faite.

Le suivi de budget sera envoyé au comité directeur la semaine prochaine.

3- Divers

Questionnement :

- ✓ Sur le contrat de travail de M. FORMANKOVA en CDD ou CDI. Question posée par mail au Président de la CRT (mail joint à ce PV)
- ✓ Sur les autorisations de dépense. Question posée au Président de la CRSR (mail joint à ce PV)
- ✓ Sur les conventions de mise à disposition des PSE. Demande faite à la technique pour récupérer ces conventions (mail joint à ce PV).

Fin de séance: 13h30

Approuvé : le 24/02/18 CD

Fiche de poste - TRESORIER

Dans le règlement intérieur :

8.2.3. Le Trésorier Régional

Le Trésorier a pour mission de tenir la comptabilité de l'association et de gérer les fonds de la Ligue déposés dans une ou plusieurs banques : il doit en rendre compte auprès de l'ensemble des membres de la LRVB lors de l'assemblée générale, ainsi que chaque fois que le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif en font la demande.

Il contrôle ou assure la conformité des dépenses et des recettes avec les lignes budgétaires. A ce titre, il vise tout document sujet à imputation dans le plan comptable.

Il prépare le budget.

Il peut être aidé dans ses missions par un Trésorier-adjoint élu par le Comité Directeur.

Il est membre de droit de la Commission Régionale des Finances (*si elle existe*) dont il est le rapporteur devant le Bureau Exécutif et le Comité Directeur.

Modification du règlement intérieur

Le Trésorier a pour mission d'assister, en relation étroite avec la secrétaire comptable salariée de la Ligue à la tenue de la comptabilité de l'association et de gérer les fonds de la Ligue déposés dans une ou plusieurs banques : il doit en rendre compte auprès de l'ensemble des membres de la LRVB lors de l'assemblée générale, ainsi que chaque fois que le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif en font la demande.

Il contrôle ou assure la conformité des dépenses et des recettes avec les lignes budgétaires. A ce titre, il vise tout document sujet à imputation dans le plan comptable.

Il prépare le budget.

Il peut être aidé dans ses missions par un Trésorier-adjoint élu par le Comité Directeur.

Il est membre de droit de la Commission Régionale financière (*si elle existe*) dont il est le rapporteur devant le Bureau Exécutif et le Comité Directeur.

Ce qu'il fait :

Il prépare le budget.

Assiste à la mission du cabinet comptable

Assiste à la mission des vérificateurs aux comptes